

**Maître François-Philippe GARNIER,
Avocat au barreau de BONNEVILLE - 9 avenue de la
Libération – 74300 CLUSES
Tel : 04.50.98.34.21 – Fax : 04.50.98.25.43**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Sur la commune de CLUSES (74300),
425-465 Avenue Georges Clémenceau**

Dans un ensemble immobilier dénommé copropriété « LE VILLARET », soumis au régime de la copropriété.

Un appartement duplex (lot n°61) d'une superficie de 74,98 m² (Loi Carrez), et une cave (lot n°29).

L'adjudication aura lieu en un lot.

Mise à prix : 40.000,00€ (quarante mille Euros)

Frais en sus

Le JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 14 heures,

**A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de
BONNEVILLE, Quai du Parquet – 74130 BONNEVILLE.**

**A la requête du Syndicat des copropriétaires « LE VILLARET »,
sis 465 Avenue Georges Clémenceau, 74300 CLUSES, représenté
par son syndic en exercice, la Société AGENCE TISSOT SARL,
dont le siège est sis 110 rue de la République - 74700
SALLANCHES, pris en la personne de son représentant légal
domicilié es qualité audit siège, créancier poursuivant, ayant pour
avocat constitué Maître François-Philippe GARNIER.**

Désignation du bien :

SUR LA COMMUNE DE CLUSES (74300), 425-465 Avenue Georges Clémenceau :

Dans un ensemble immobilier dénommé copropriété « LE VILLARET », soumis au régime de la copropriété,
Cadastré : section A – n°4985.

Le lot numéro soixante et un (61) : un appartement duplex situé aux 3^{ème} et 4^{ème} étage, comprenant : entrée, dégagement, cuisine avec coin repas, séjour, salle d'eau, salle de bain avec WC, trois chambres, placards, loggia.

Avec les mille quatre cent quatre vingt huit / cent millièmes (1.488/100.000èmes) des parties communes générales.

Le lot numéro vingt neuf (29) : une cave.

Avec les treize / cent millièmes (13/100.000èmes) des parties communes générales.

Etat descriptif de division-règlement de copropriété établi suivant acte reçu par Maître CLAVEL, alors Notaire à CLUSES le 18 juillet 1980, publié au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE le 02 septembre 1980, volume 5169, n°1.

Tel que ledit bien existe, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve.

Occupation : aux termes du procès-verbal de description dressé le 17 avril 2023, le logement est vide d'occupant mais il est toujours garni des affaires de la propriétaire.

Le tout plus amplement décrit au PV de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice à SAINT GERVAIS LES BAINS – LE FAYET (74) le 17 avril 2023 et annexé au cahier des conditions de la vente, déposé le 22 mai 2023 au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (RG n°23/00815), où chacun peut en prendre connaissance.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de BONNEVILLE.

Une visite sur place sera organisée le :
MERCREDI 11 OCTOBRE 2023
de 11 heures à 12 heures.

Le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution (RG n°23/00815).

Renseignements : pour plus de renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de Maître GARNIER, Avocat (Tél : 04.50.98.34.21).**
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des charges est déposé (Tél : 04.50.25.48.00).**

Fait et rédigé à Cluses le 15/09/2023.

Maître François-Philippe GARNIER, Avocat.